



Pays de
Niederbronn-
les-Bains

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terre d'innovations par tradition

Département du Bas-Rhin
Centre Intercommunal d'Action Sociale

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Séance du 16 décembre 2024

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 11

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 09/12/2024

Membres élus présents :

Mmes KLEIN, NICOLA, REPERT.

MM. OTT, BETTINGER, DOMERACKI.

Membres nommés présents :

Mme BEYER.

MM. BOSTSARRON, HOEHLINGER, JOST.

Pouvoir :

Mme SAAS a donné pouvoir à M. HILT.

Membres absents :

Mmes LEININGER, DUCHMANN, KLEIN, SAAS, WEISSENBACHER.

MM. SCHWEIGHOEFFER, KLEIN, GAGNANT, LUCES, WOEHREL.

Délibération N°2024/007 : ACCEPTATION DE DONS

Après avoir entendu les explications,

Vu la note de synthèse,

Conformément aux articles L. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles et L. 2242-4 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'entreprise FINAY de Gundershoffen souhaite remettre un don de 1 000 € à l'épicerie sociale intercommunale et que le Docteur MAZNI de Gundershoffen souhaite également remettre un don de 1 000 € à l'épicerie sociale intercommunale,

Accusé de réception en préfecture
087-268706118-20241216-DEL2024-007-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024



Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité, décide l'acceptation de ces deux dons.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 19/12/24

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le 19/12/24

Accusé de réception en préfecture
067-266706118-20241216-DEL2024-007-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Intercommunal d'Action Sociale**

Séance du 16 décembre 2024

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 11

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 09/12/2024

Membres élus présents :

Mmes KLEIN, NICOLA, REPPERT.

MM. OTT, BETTINGER, DOMERACKI.

Membres nommés présents :

Mme BEYER.

MM. BOSTSARRON, HOEHLINGER, JOST.

Pouvoir :

Mme SAAS a donné pouvoir à M. HILT.

Membres absents :

Mmes LEININGER, DUCHMANN, KLEIN, SAAS, WEISSENBACHER.

MM. SCHWEIGHOEFFER, KLEIN, GAGNANT, LUCES, WOEHREL.

Délibération N°2024/008 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 12 février 2024 adoptant le budget primitif 2024,

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordres budgétaires,

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

Accusé de réception en préfecture
087-266706118-20241216-DEL2024-008-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu la note de synthèse,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6216-420 : Personnel affecté par la commune membre du GFP	0.00 €	5 750.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	5 750.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748-420 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	5 750.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	5 750.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 750.00 €	5 750.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT

P. Hilt

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 19/12/24
Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le 19/12/24

Accusé de réception en préfecture
067-266706118-20241216-DEL2024-008-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Intercommunal d'Action Sociale**

Séance du 16 décembre 2024

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 11

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 09/12/2024

Membres élus présents :

Mmes KLEIN, NICOLA, REPPERT.

MM. OTT, BETTINGER, DOMERACKI.

Membres nommés présents :

Mme BEYER.

MM. BOSTSARRON, HOEHLINGER, JOST.

Pouvoir :

Mme SAAS a donné pouvoir à M. HILT.

Membres absents :

Mmes LEININGER, DUCHMANN, KLEIN, SAAS, WEISSENBACHER.

MM. SCHWEIGHOEFFER, KLEIN, GAGNANT, LUCES, WOEHREL.

**Délibération N°2024/009 : AFFAIRES FINANCIERES : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER
UNIQUE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024,

Vu la délibération du 16 février 2016 approuvant la dématérialisation des actes budgétaires,

Vu la délibération du 31 janvier 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57
à compter du 1^{er} janvier 2023,

Accusé de réception en préfecture
067-266706118-20241216-DEL2024-009-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu la note de synthèse,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité :

- Décide la mise en place du compte financier unique dès l'exercice 2025,
- Autorise le Président à réaliser toutes les démarches utiles à cette fin.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT



ACTE EXECUTOIRE
Puisé le 19/12/24
Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le 19/12/24

Accusé de réception en préfecture
067-266706118-20241218-DEL2024-009-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024





Pays de
Niederbronn-
les-Bains

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terre d'innovations par tradition

Département du Bas-Rhin
Centre Intercommunal d'Action Sociale

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Séance du 16 décembre 2024

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 11

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 09/12/2024

Membres élus présents :

Mmes KLEIN, NICOLA, REPERT.

MM. OTT, BETTINGER, DOMERACKI.

Membres nommés présents :

Mme BEYER.

MM. BOSTSARRON, HOEHLINGER, JOST.

Pouvoir :

Mme SAAS a donné pouvoir à M. HILT.

Membres absents :

Mmes LEININGER, DUCHMANN, KLEIN, SAAS, WEISSENBACHER.

MM. SCHWEIGHOEFFER, KLEIN, GAGNANT, LUCES, WOEHREL.

Délibération N°2024/010 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. HILT demande à Mme FABACHER de présenter les orientations budgétaires préalablement à la présentation du budget primitif 2025 qui aura lieu le 11 février 2025.

Les opérations de fin d'année n'étant pas encore finalisées, les taux d'exécution du budget 2024 ainsi que les résultats de l'exercice 2024 et les résultats cumulés ne sont pas encore disponibles. Ils seront communiqués avant le vote du budget.

Mme FABACHER présente les propositions de dépenses et de recettes à inscrire au budget primitif.

Accusé de réception en préfecture
087-286706118-20241216-DEL2024-010-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024



Mme FABACHER explique, qu'en matière de recettes, la section de fonctionnement est financée par :

- Les participations des bénéficiaires de l'épicerie sociale intercommunale (ESI),
- Une aide de la Collectivité européenne d'Alsace au fonctionnement de l'ESI, évaluée à 7 105 €,
- Une enveloppe financière d'ANDES, Groupe SOS pour l'achat de denrées alimentaires pour l'ESI, évaluée à 5 028 €,
- Une subvention du FAAD, suite à un appel à projets, évaluée à 2 861 €,
- Une subvention de la DREETS, suite à l'appel à projets « Mieux manger », évaluée à 30 548 €,
- Une aide de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (forfait de 57 500 €),
- Une subvention de la Conférence des Financeurs, suite aux appels à projets, évaluée à 4 400 € pour l'organisation d'un nouveau mois des aînés et 2 000 € de la fondation JM Bruneau pour l'organisation d'actions de prévention,
- Une subvention de fonctionnement de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (55.53 % des recettes de fonctionnement en 2025- montant ajusté en fonction du résultat de fonctionnement reporté).

Puis elle donne le détail des dépenses de personnel estimées à 157 000 €.

Madame FABACHER propose de prévoir une subvention de 7 000 € pour l'association le Toit Haguenovien pour son intervention sur le périmètre de la Communauté de communes et d'annuler la subvention de 5 750 € à la Mission Locale Alsace du Nord qui vient de nous informer que les crédits ouverts étaient suffisants pour l'année 2025. Le bilan des associations subventionnées sera présenté lors de la prochaine séance.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT

ACTE EXECUTOIRE

Pris le 19/12/24
Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le 19/12/24

Accusé de réception en préfecture
067-266706118-20241216-DEL2024-010-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

